



École secondaire de Par-en-Bas
4258, route 308, Tusket, N.-É., B0W 3M0
Téléphone 902-648-5900; Télécopieur 902-648-5915;

espb@csap.ca et espb2@csap.ca

Mot de la Direction

Bienvenue à la nouvelle année scolaire 2019-2020! Au nom du personnel et de l'administration, M. Marc et moi-même aimerions vous souhaiter un bon retour à École secondaire de Par-en-Bas. Pour nos nouveaux arrivés, nous avons bien hâte de venir à vous connaître et de travailler avec vous et vos familles.

Ce guide a pour but de vous garder informés sur les attentes que nous avons pendant la journée scolaire. Nous cherchons à créer un environnement qui est sain, sécurisé et propice à l'apprentissage. Afin de faire vivre ce genre d'environnement, nous vous demandons de lire ce guide d'élève et de prendre connaissance des changements et nouveautés.

Nous vous souhaitons une année remplie de succès et nous avons hâte de bâtir des liens avec chacun d'entre vous!

Mme Pam DeViller et M. Marc Emond

Calendrier scolaire 2019-2020

septembre

le 2 septembre Congé - Fête du Travail
le 3 septembre Journée administrative pour le personnel
le 4 septembre Première journée de classe - M à 12

octobre

le 14 octobre Congé - Fête de l'Action de grâces
le 25 octobre Journée pédagogique - Conférence provinciale

novembre

le 1 novembre Journée pédagogique
le 11 novembre Congé - Jour du Souvenir
le 15 novembre Journée administrative - M à 12
le 19 novembre Remise des rapports de progrès mi-semestre
le 27 novembre Soirée de rencontre familles/enseignants
le 28 novembre Rencontre familles/enseignants et demi-journée
pédagogique

décembre

le 20 décembre Dernier jour de classe avant le congé de Noël
le 23 décembre Premier jour du congé de Noël

janvier

le 6 janvier Premier jour de classe après le congé de Noël
le 27 - 30 janvier Période d'examens - 10 à 12
le 27 janvier Examens de la N.-É. - English 10
le 28 janvier Examens de la N.-É. - Français 10
le 31 janvier Journée pédagogique M à 9; journée administrative
10 à 12

février

le 3 février Premier jour du 2e semestre
le 7 février Remise des bulletins - 10 à 12
le 17 février Congé - Journée du patrimoine

mars

le 9 au 13 mars Semaine de la promotion de l'éducation en français
le 16 au 20 mars Congé de mars
le 23 mars Premier jour de classe après le congé de mars
le 25 mars Journée administrative M à 9; journée pédagogique 10
à 12

avril

le 10 avril Congé - Vendredi saint
le 13 avril Congé - Lundi de Pâques
le 16 avril Remise des rapports mi-semestriel
le 20 avril Rencontre familles/enseignants et demi-journée pédagogique

mai

le 15 mai

le 18 mai

le 25 mai au 5 juin

Journée pédagogique

Congé - Fête de la Reine

Évaluations de la N.-É. - 8e année - Lecture, écriture et mathématiques et Reading and Writing

juin

le 19 au 25 juin

le 19 juin

le 22 juin

le 23 juin

le 26 juin

le 29 juin

le 29 juin

le 30 juin

Période d'examens - 10 à 12

Examens de la N.-É. - English 10

Examens de la N.-É. - Français 10

Examens de la N.-É. - Mathématiques 10

Journée pédagogique M à 9; Journée administrative 10 à 12

Journée administrative

Collation des diplômes de la 12e année

Dernière journée de classe - Remise des bulletins scolaires 7 à 11

Vos droits et responsabilités

J'ai le **DROIT** d'apprendre à École secondaire de Par-en-Bas.

C'est ma **RESPONSABILITÉ** d'écouter aux instructions, travailler à mon pupitre et suivre les attentes générales de la salle de classe déterminées par mes enseignants et mes paires.

J'ai le **DROIT** d'être écouté et pris au sérieux.

C'est ma **RESPONSABILITÉ** d'écouter quand les autres me parlent et d'avoir du respect pour l'environnement d'apprentissage en adressant les autres avec un ton et volume appropriés.

J'ai le **DROIT** d'exprimer mes idées et mes opinions à École secondaire de Par-en-Bas.

C'est ma **RESPONSABILITÉ** de respecter, même si je ne suis pas en accord, les croyances et les sentiments des adultes et mes paires.

J'ai le **DROIT** de me sentir en sécurité pendant la journée scolaire.

C'est ma **RESPONSABILITÉ** de respecter la sécurité physique et émotionnelle des adultes et mes paires.

J'ai le **DROIT** d'avoir mon temps privé et mon espace personnel.

C'est ma **RESPONSABILITÉ** de respecter le temps privé des autres ainsi que leurs propriétés personnelle.

C'est attendu que tous les membres de la communauté scolaire vont démontrer un comportement respectueux envers leurs droits, leur propriété et leur sécurité ainsi que ceux des autres. Nous espérons que toutes vos intentions seront fondées sur le respect en premier.

Exigences pour le diplôme de fin d'études secondaires

18 crédits dont 13 sont obligatoires. Les cours de la 10e année ne pourront pas constituer plus de 7 des 18 crédits et au moins 5 des crédits doivent être des cours de la 12e année.
3 crédits de français - 1 à chaque niveau
1 crédit en éducation artistique - art dramatique, arts plastiques, danse, musique, design ou film et vidéo
3 crédits en mathématiques - 1 à chaque niveau
2 crédits en sciences
2 autres crédits parmi la technologie, les mathématiques et les sciences
1 crédit d'éducation physique ou Yoga
1 crédit en études planétaires - Histoire planétaire ou Géographie planétaire
1 crédit histoire canadienne - Histoire du Canada ou Études acadiennes
À noter: <ul style="list-style-type: none">→ Un élève ne peut pas se voir accorder les crédits de 2 cours dans la même matière au même niveau.→ Les cours obligatoires doivent être suivis et réussis pour obtenir le diplôme.→ Un minimum de 110 heures par cours.

Politique linguistique

Un des objectifs du CSAP est d'assurer une éducation de qualité en langue française aux acadien-ne-s et francophones de la région et de créer un climat propice pour la construction identitaire de nos jeunes. La communauté scolaire doit prendre les moyens appropriés pour créer un climat qui suscite la fierté acadienne et francophone chez l'élève et pour s'assurer que l'élève puisse communiquer correctement à l'oral et à l'écrit dans la langue d'enseignement.

La communauté scolaire doit se donner les outils pour faire en sorte qu'à tout moment de la journée, sauf dans les cours de langue seconde, l'élève puisse vivre dans une atmosphère propice à l'enrichissement de la langue et de la culture acadienne et francophone.

La politique linguistique de l'école secondaire de Par-en-Bas suit les lignes directrices du CSAP.

Tenue vestimentaire

L'élève a le devoir de s'habiller selon les critères suivants :

- Les chapeaux, les capuchons et les casquettes ne peuvent pas être portés dans les salles de classe ou dans les corridors. Ces derniers seront permis lors des journées thèmes.
- Les vêtements doivent couvrir les sous-vêtements.
- Les vêtements doivent couvrir le ventre, les épaules, le bas des fesses et le bas du dos.
- Les vêtements transparents ou ouverts à l'aisselle ne sont pas permis.
- Il est nécessaire de porter une tenue sportive pour participer aux cours d'éducation physique ainsi qu'aux activités sportives.
- Tout vêtement et accessoire qui brime les droits de la personne est interdit. Cela inclut les items qui font la promotion de la violence, de la discrimination, le sexisme, les drogues, l'alcool, etc.
- Tout le personnel de l'école et la direction se réservent le droit de déterminer si la tenue vestimentaire d'un élève est dans les limites acceptables. Tout élève qui ne répond pas aux attentes de notre code de tenue vestimentaire sera invité à se changer immédiatement. S'il y a un manque d'habits appropriés, la direction offrira des vêtements pour que l'élève se change.

Téléphones cellulaires ou autres appareils portatifs personnels

Les appareils peuvent être utilisés à l'intérieur de notre école, selon les consignes suivantes :

- Les appareils informatiques utilisés dans un but pédagogique seront permis en salle de classe à la discrétion de chaque enseignant.
- Les textos et les appels téléphoniques ne seront pas permis en salle de classe.
- Si votre appareil vous suit en salle de classe, vous devez automatiquement le déposer dans le «**Motelo**phone» et le mettre sur silencieux. Vos familles et autres

peuvent contacter le bureau pour transmettre des messages lors des heures de classe.

- Les élèves peuvent utiliser leurs propres appareils portatifs à l'école le matin en arrivant, pendant la pause et l'heure du dîner dans la cafétéria, la bibliothèque, les corridors et dans l'aéroport. Ces appareils ne seront pas permis au gymnase, aux toilettes ou dans les vestiaires.
- Si un tel appareil est visible lors d'un cours, l'appareil sera confisqué et envoyé au bureau. L'élève pourra venir le chercher à la fin de la journée scolaire.
- **Il est interdit de prendre ou publier des photos ou vidéos à l'école.**
- **L'utilisation des appareils est toutefois un privilège et non un droit.**

Code de vie - nos attentes

Vous avez droit à la sécurité de votre personne et vous avez aussi le droit à un milieu d'apprentissage de qualité. Par conséquent, chacun doit adopter un comportement qui démontre le respect des droits, des biens et de la sécurité des autres ainsi que le caractère d'un environnement d'apprentissage.

Certains comportements nuisent en général au bon fonctionnement de l'école et vont à l'encontre d'un environnement propice à l'apprentissage. Tous les membres du personnel verront à suivre les procédures nécessaires. Nous cherchons à décourager certains comportements tels que ceux énumérés ci-contre.

Incidents mineurs - Ces comportements sont traités par un membre du personnel, mais ils peuvent être référés au bureau s'ils deviennent persistants.

- Agressivité physique (bousculades, pousser, sauter sur les dos, etc.)
- Attitude négative
- Nuit à l'apprentissage des autres
- Dérange les autres par les gestes/paroles
- Manque de respect des attentes de la salle de classe
- Manque de respect des attentes de l'école
- Langage/commentaire inapproprié
- Mentir
- Retard chronique
- Refus de parler en français

Incidents majeurs - Ces comportements sont envoyés à la direction d'école immédiatement.

- Violence physique/verbale
- Comportements mineurs à répétition
- Taxage ou cyberintimidation
- Cellulaires/appareils technologiques
- Refuse de collaborer avec un membre du personnel
- Discrimination/harcèlement des autres (gestes et/ou paroles)

- Harcèlement/comportement sexuel
- Vandalisme
- Le vol
- La consommation de drogues, alcool et/ou vapotage
- Sites d'internet inappropriés
- Mentir
- Langage/juron
- Tricher/plagiat - de toutes sources (les autres, l'Internet, etc.)

Avis de discipline - feuille verte

Si un de ces comportements se présente, un *Avis de discipline* (feuille verte) sera présenté à l'élève en indiquant l'infraction. L'*Avis de discipline* sera donné à la discrétion du membre de personnel en respectant le code de vie de l'école secondaire de Par-en-Bas. L'élève amènera une copie de la feuille verte à la maison afin qu'elle soit signée par un parent/tuteur. Cette feuille signée doit être retournée au bureau le lendemain. Sinon, le parent/tuteur sera contacté pour les aviser de l'incident.

Probation - feuille jaune

L'élève qui reçoit **trois** feuilles vertes dans une période de **trente jours** recevra un avertissement à la maison signalant qu'il est en période de probation d'une durée de **5 jours** scolaires. L'élève sera responsable de ramasser une feuille jaune, au bureau, au début de sa journée et de la faire signer à la fin de chaque cours par l'enseignant responsable ou le suppléant. La feuille jaune est ensuite retournée le lendemain quand il en ramasse une nouvelle pour la journée.

Si l'élève reçoit, pendant sa période de probation, un autre *Avis de discipline*, l'élève recevra une suspension interne ou externe dépendant de l'infraction. La durée sera à la discrétion de l'administration de l'école. Suite à son retour à ses classes régulières, l'élève recommence une période de probation de **10 jours** d'école.

Quand un élève se trouve en probation, il ne peut pas participer à aucune activité parascolaire incluant les équipes sportives.

Assiduité et rendement scolaire

Les familles ont la responsabilité d'aviser l'école de tout retard ou absence de leur enfant. Il est important de consulter le portail **PowerSchool** pour vérifier l'assiduité.

Toute absence entraîne une prise de responsabilité de votre part. Il est de votre responsabilité d'effectuer le travail manqué pendant votre absence.

Pour obtenir un rendement scolaire satisfaisant, vous devez ainsi:

- Assister à tous vos cours;
- Prendre en note les explications des enseignants;
- Effectuer du mieux possible tous les travaux demandés;
- Consacrer un temps suffisant à l'étude à la maison;
- Participer activement à vos cours;
- Apporter tout le matériel requis pour assister à vos cours.

Si vous quittez l'école durant la journée, vous devez obligatoirement passer par le secrétariat pour aviser le départ et signer la feuille de contrôle.

Si vous êtes malade, vous devez vous présenter au secrétariat. Si quelqu'un peut être rejoint à la maison et peut venir vous chercher, nous les encourageons de le faire.

Si vous quittez sans avoir obtenu l'autorisation de l'école, celle-ci communiquera avec un membre de votre famille pour signaler votre absence. Ce type d'absence est considéré comme une absence non motivée entraînant des sanctions disciplinaires.

Copiage et plagiat

Lors d'un travail, devoir ou épreuve, si vous copiez ou encore si, par votre attitude, vous consentez au copiage, votre copie sera enlevée. Ceci sera communiqué à un membre de la famille et une décision sera prise par l'enseignant, en consultation avec la direction, concernant les conséquences à appliquer.

Évaluations

Il est votre responsabilité de remettre les travaux demandés à temps. Vous devez comprendre l'importance du respect des dates limites imposées dans chacun de vos cours et des conséquences reliées aux travaux en retard ou non remis. Les enseignants utilisent des stratégies d'intervention proactives et réactives pour la gestion des travaux en retard ou non remis.

La date finale pour la remise de travaux à l'enseignant du cours, afin d'être évalué, sera le **dernier jour de classe avant le début de la période d'examen**. Il n'y aura pas de travaux d'accepter après ces deux dates: **le 24 janvier 2020 et le 18 juin 2020**. Pas d'exception.

Évaluation manquée: Si un élève manque une évaluation (absence motivée ou non motivée), cet élève fera l'évaluation dans les meilleurs délais, selon la discrétion de l'enseignant. À titre d'exemple, un élève qui manque son évaluation du matin et se présente à l'école le même jour pourra être demandé d'écrire son évaluation dès son arrivée.

Votre responsabilité est de:

- Prendre en note l'échéancier et les dates de remise des travaux dans votre agenda ou autre outil organisationnel;
- Remettre le travail en respectant l'échéancier établi;
- Communiquer régulièrement avec vos enseignant(e)s et demander de l'aide au besoin;
- Remettre un travail propre et qui répond aux critères de réussite de l'enseignant(e).

Activités parascolaires

Tout élève qui participe aux activités parascolaires devra posséder un bon dossier scolaire, un bon dossier d'assiduité, démontrer un comportement qui respecte les attentes de l'école ainsi que montrer du respect envers tous les membres du personnel de l'école, les organisateurs et les accompagnateurs. Avoir une bonne assiduité veut aussi dire que vous devez être présent le jour de l'activité ou avoir une bonne excuse valide qui doit être approuvé par la direction. Les activités scolaires peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à des sports, activités de finissants, des assemblées, danses d'école, spectacles, etc. La participation à ces genres d'activités à ÉSPB est un privilège et non un droit.

Si un élève est suspendu 3 fois pendant l'année, il perdra ses privilèges de participer aux activités parascolaire pour le reste de l'année.

Libre-déplacement

Il est attendu que les élèves de la 10^e à la 12^e année auront le privilège de se déplacer à l'extérieur du terrain d'école pendant l'heure du dîner seulement avec l'approbation signée d'un membre de la famille (parent ou tuteur). **C'est à noter que ce privilège peut être enlevé si l'élève retourne souvent en retard ou s'absente fréquemment.**

Casiers et cadenas

L'école secondaire de Par-en-Bas offre à chaque élève son propre casier et un cadenas. L'élève peut louer un casier à l'école **au coût de 30,00\$ par année**. En rapportant le cadenas, à la fin de l'année scolaire, nous remettrons 10,00\$ à l'élève si le casier n'est pas endommagé. Le casier et le cadenas sont en tout temps la propriété de l'école. C'est la responsabilité de l'élève de les garder dans un bon état pendant l'année. Le personnel de l'école a le droit et peut en tout temps, sans aucun préavis, inspecter n'importe quel casier.

Il est la responsabilité de l'élève de garder en sécurité les articles de son casier en s'assurant que le cadenas est bien fermé et que tout son matériel se trouve à l'intérieur. L'école n'est pas responsable pour les articles volés ou endommagés. Il ne faut jamais partager le code du cadenas ni échanger le cadenas avec autres élèves. L'élève doit utiliser le cadenas fourni de l'école. Vous n'avez pas le droit de changer de casier sans l'autorisation de la direction. D'après la politique de l'école, chaque élève qui loue un casier et un membre de la famille doivent signer le **«Formulaire de location d'un casier.»**

Stationnement

Les élèves qui conduisent leur propre voiture doivent se stationner dans les endroits désignés par la direction. Vous devez seulement accéder vos voitures pour quitter les lieux de l'école, c'est-à-dire pour quitter à l'heure du midi, pendant vos libres ou à la fin de la journée scolaire. Veuillez noter que les trois premières rangées du stationnement, ainsi que le stationnement désigné au centre communautaire, sont réservées uniquement pour le personnel de l'école. Si votre voiture n'a pas une passe de stationnement sur le rétroviseur, nous vous demanderons de la bouger. Apporter sa propre voiture à l'école est un privilège et non un droit.

Allergies graves

Veuillez noter qu'en raison d'allergies graves chez certains de nos élèves, nous vous demandons d'éviter d'amener des produits avec noix et arachides à l'école ainsi que des fruits de mer.

Consommation de nourriture

Pour assurer que notre école reste propre et sécuritaire, vous devez prendre votre repas à la cafétéria. Vous aurez donc à cœur de jeter vos déchets dans les poubelles à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école. Dorénavant, il est interdit de manger dans la salle de musique, les salles de zen, le gymnase, le théâtre, l'atelier, la menuiserie, les laboratoires et à la bibliothèque.